

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M. Stéphane Guex: «Buvette du square de Chantepoulet: à quelle heure on ouvre?»

TEXTE DE LA QUESTION

La buvette du square de Chantepoulet a été ouverte il y a maintenant trois ans sans que l'on puisse véritablement parler de franc succès en ce qui concerne son exploitation, aussi bien en matière d'impact sur l'animation de ce square qu'en termes de régularité d'ouverture.

Dès lors mes questions sont les suivantes:

- A qui a été confiée la gérance de cette buvette?
- Existe-t-il un cahier des charges?
- Ne serait-ce pas le moment de revoir complètement le principe de ces attributions en tablant sur des projets susceptibles d'être plus créatifs et plus conviviaux?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, il sied de préciser que la Ville de Genève a réaménagé le square de Chantepoulet afin de lui redonner son usage d'origine d'espace public d'agrément. Il offre désormais une atmosphère agréable, de détente et de rencontre au sein d'un quartier animé.

Pour ce faire, la Ville a notamment rénové l'édicule se trouvant en son centre et y a installé une buvette saisonnière.

Afin d'évaluer le potentiel réel de cet emplacement, une exploitation sur une période test de dix-huit mois, soit du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2016, a été initiée.

Le choix de l'exploitant s'est porté sur M. Fabien Decroux, également tenancier du Boréal Coffee Shop situé à proximité immédiate du square.

Le locataire, en bonne coordination avec divers services de la Ville de Genève, a déployé de grands efforts afin de faire revivre cette place durant la période considérée.

A la fin de la phase test, le gérant s'est montré désireux de continuer à exploiter le pavillon dont il est question.

La Ville satisfaite de cette collaboration a décidé de conclure une nouvelle convention portant sur une durée de trois ans, échéance au 30 septembre 2019, avec M. Decroux.

Cette décision a été validée lors de la séance du Conseil administratif du 10 mai 2017.

Concernant plus particulièrement les horaires, la buvette est ouverte du mardi au samedi de 11 h à 19 h, ceci du 1^{er} mai au 30 septembre.

Toutefois, lorsque les conditions météorologiques sont de nature à empêcher son exploitation, le locataire n'est pas tenu au respect de la tranche horaire précitée.

Par ailleurs, vu sa localisation, caché au milieu d'immeubles et n'étant pas un lieu de passage, il est compliqué d'animer ce square.

En outre, il faut concilier les intérêts de toutes les parties prenantes, notamment les locataires voisins et les organisateurs d'événements.

Cependant, en vue de dynamiser cet espace, plusieurs actions, par exemple l'installation de chaises longues, l'accueil du Ludobus et l'organisation d'expositions, ont été mises en œuvre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone